



Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes de Nozay

MERCREDI 21 FEVRIER A 19h00
SALLE DE GRANDMAISON A NOZAY

Le mercredi 21 février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Nozay, dûment convoqué le 15 février 2018, s'est réuni en session ordinaire à Nozay, salle de Grandmaison, sous la présidence de Madame Claire THEVENIAU, Présidente de la Communauté de Communes de Nozay.

Présents : M. Jean-Pierre POSSOZ, Mme Marylise FAUVET, M. Thierry ROGER, Mme Cécile CADOREL, Mme Monique JAMIN, M. Nicolas BODINEAU, Mme Anita LEPAGE, M. Jean-Claude PROVOST, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jacques PRIOUX, M. Christian ORHAN, Mme Claire THEVENIAU, M. Bernard SANSOUCY, M. Bernard GUILLARD, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Claude RAUX, M. Pascal BOCQUEL, Mme Martine LEBRETON-LORENT, M. Christophe THOMAS, M. René BOURRIGAUD, M. Philippe RENAUD, Mme Chantal CHASLES, Mme Marie-Chantal GAUTIER, Mme Céline GÉRARD, M. Jean-Paul DAVID et Mme Jacqueline SEGALEN.

Absente représentée : Mme Charlotte GUERLAIS (représentée par Mme Jocelyne POULIN)

Absent excusé : M. Gilles CALO

Secrétaire de séance : M. René BOURRIGAUD

Présentation par M. ROUALEC, Directeur général du Groupe LEGENDRE, du projet du Groupe sur la ZAC de l'Oseraye.

Le groupe Legendre est une société rayonnant sur le grand ouest de la France et spécialiste de la construction et de la promotion immobilière. Ce groupe envisage de développer un projet de plateforme logistique sur la zone de l'Oseraye nécessitant une emprise foncière d'environ 6 hectares. M. Roualec présente ce projet au Conseil. La réflexion se poursuit.

Présentation de 2 nouveaux agents : Thomas GABORIT et Aude LOGODIN.

Deux nouveaux agents ont intégré les effectifs de la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Thomas Gaborit est responsable environnement depuis le 1^{er} janvier et Aude Logodin, secrétaire des assemblées et assistante de direction depuis le 1^{er} février.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 décembre 2017

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

I. Environnement/Développement durable

- 1) Candidature de la Communauté de communes à l'appel à manifestation d'intérêt auprès de l'ADEME pour le pré diagnostic dans le cadre de la démarche Cit'Ergie.**

Ce label énergie-climat est à destination des collectivités (déjà 131 collectivités labellisées dont la commune d'Orvault). C'est la traduction française du label européen « European Energy Award », outil qui permet un management efficace des politiques énergie-climat. Ainsi, pour les collectivités en structuration sur ces thèmes, le processus de labellisation favorise une culture partagée sur l'énergie et le climat au sein de l'ensemble des services de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, par 26 voix pour sur 26 suffrages exprimés (2 abstentions : Mme Marylise FAUVET et M. Philippe RENAUD) de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME relatif au pré-diagnostic du label Cit'Ergie.

II. Finances-Pro prospective-Contractualisation

- 2) Débat d'orientations budgétaires.**

Conformément aux articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

3) Contrat territoires-Région 2017-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, le projet de Contrat Territoires-Région 2020 et son tableau relatif aux projets d'affectation des fonds du CTR.

4) Sollicitation des crédits DETR 2018 : délibération rectificative.

Lors du Conseil du 20 décembre dernier, la délibération 106-2017 autorisait Madame la Présidente à solliciter L'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 pour le financement de la réfection de la déchetterie intercommunale à hauteur de 45% du montant plafond de dépense subventionnables de 1 000 000 € HT soit 450 000 €. Au vu des documents publiés par l'État, le taux maximum a été interprété comme pouvant être de 45% soit 35% + 10%. Or, il convenait de lire qu'un bonus de 10% du montant de subvention serait accordé soit 10% de 350 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, de modifier la délibération n°106/2017 du 20 décembre 2017 en ce sens.

5) Admissions en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, l'admission en non-valeur des créances présentées par le comptable public correspondant à la somme de 20 218.60 € pour le budget annexe Ordures Ménagères, et 819.09€ pour le budget principal (période 2013-2016).

III. Administration Générale

6) Création de deux nouvelles commissions : « eau » et « développement durable » et désignation des membres.

Suite au transfert de la compétence Gemapi au profit de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018 et de l'adhésion de la Communauté de communes aux syndicats d'eau potable et de rivières, d'une part, et à l'approbation du projet de territoire et au déploiement du premier pilier « un socle naturel, identitaire et préservé », d'autre part, il est proposé de créer deux commissions : « Eau » et « Développement durable » au sein de la Communauté de communes afin de traiter les sujets relatifs à ces thématiques.

La commission « Eau » aura pour thématiques la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI et hors GEMAPI) et l'eau potable.

La commission « Développement durable » aura pour thématiques l'énergie, la biodiversité et la mobilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, de créer deux nouvelles commissions « Eau » et « Développement durable » et de désigner les membres suivants pour siéger en leur sein :

- Commission « EAU »

M. FRANCOIS	M. BESNIER
M. BOURRIGAUD	M. HOUSSAIS
M. GEFFRIAUD	M. JULIENNE
Mme POTIRON	M. THIÈRE
M. ALLARD	M. LORRAIN
M. DUPAS	Mme MARTEAU
Mme GAUTIER	Mme POULIN
M. CADOREL	M. MADEC
M. MERCIER	M. GREGOIRE
M. LOISON	M. HERROUET
Mme JAMIN	Mme OUARY
M. GRIMAUD	M. DUGUE
M. GUERIN	M. RENAUD

- Commission « Développement durable »

ABBARETZ	M. POSSOZ Jean-Pierre	SAFFRE	Mme POULIN Jocelyne
	M. RIPAYRE Jérôme		M. BOCQUEL Pascal
	M. RIOT Yvonnick		M. GAUDIN Philippe
	Mme MARSAC Muriel		M. LOISON Thierry
LA GRIGONNAIS	Mme JAMIN Monique	TREFFIEUX	Mme CHASLES Chantal
	M. BODINEAU Nicolas		Mme PERETTE Nathalie
	M. LEGRAND Frédéric		
NOZAY	M. Christian ORHAN	VAY	Mme GERARD Céline
	M. Nicolas BESNIER		M. BRICAUD Gérard
	M. Jean-Marc FRANCOIS		M. LE BOUQUIN Patrice
PUCEUL	M. SANSOUCY Bernard		
	M. THOUVENOT Sylvain		
	M. DUGUÉ Christophe		

- 7) **Contrat groupe prévoyance CDG44/COLLECTEAM : participation à la consultation organisée par le centre de gestion 44.**

Le centre de gestion sollicite les collectivités pour rejoindre la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance. Ce dispositif est destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, de rejoindre la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion et prend acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion.

- 8) **City-Stades : approbation de la convention de cession.**

Au vu de l'avancement de l'opération, il est proposé d'arrêter par convention :

- les modalités de financement des options retenues par les communes
- les modalités de cession des équipements aux communes une fois ces derniers réalisés,
- les modalités d'entretien de ces équipements

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, de fixer le montant des fonds de concours que devront reverser les communes, approuve le principe de cession à titre gratuit aux communes des futurs équipements multisports et les termes de la convention de cession, et dit que l'entretien des équipements cédés sera intégralement assuré par les communes.

- 9) **Convention de coopération avec POLE EMPLOI.**

Il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération entre l'agence Pôle emploi de Châteaubriant et le service emploi de la Communauté de Commune de Nozay.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, d'approuver le principe de conclure cette convention.

- 10) **Proposition d'organisation du service petite enfance.**

Suite à l'ouverture d'un nouvel établissement petite enfance en 2018, il est proposé au conseil communautaire de refondre les fonctionnements des deux établissements d'accueil du jeune enfant pour engager un projet global de « Service de la petite enfance ».

L'ouverture de ce nouvel établissement est une opportunité pour :

- augmenter progressivement la capacité d'accueil collective sur l'ensemble du territoire (passant de 42 places actuellement à 50 places en 2020)
- assurer une continuité de service toute l'année par l'articulation des sites d'accueil (notamment pendant les périodes de fermeture),
- développer le nombre de bénéficiaires du service par une amplitude élargie, en accompagnant les besoins des familles,
- harmoniser les fonctionnements des deux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Dans la perspective proposée, il s'agirait d'un seul service, qui s'exercerait sur deux sites géographiquement répartis, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

La nouvelle organisation globale doit permettre de proposer un service public de qualité avec une vaste amplitude d'accueil annuelle et d'assurer une continuité de service.

Ce projet est proposé pour un temps expérimental de septembre 2018 à décembre 2019. Au terme de cette expérimentation, une évaluation sera menée afin de modifier ou de pérenniser cette nouvelle organisation.

5 créations de poste sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, approuve la nouvelle organisation du service telle que proposée et le principe de publier les annonces pour procéder aux recrutements des postes avec prise effective en août 2018.

IV. Animation territoriale

11) Participation au financement du sentier d'interprétation de la Mine d'Abbaretz Programme Leader.

Le Département souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en place d'un parcours d'interprétation sur le site de la mine d'Abbaretz, espace naturel sensible et sollicite la Communauté de commune pour participer au financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, le principe de participer au financement d'un sentier d'interprétation sur le site permettant la liaison entre le terril et l'étang, et le plan de financement suivant :

DEPENSES (par type de dépenses prévues)		RECETTES		%	Autofinancement
Création, fourniture et pose de panneaux d'interprétation sur l'étang – Département de Loire-Atlantique	20 400€	Subvention LEADER	16 320€	80%	4 080€
Création, fourniture et pose de panneaux d'interprétation sur le terril – Commune d'Abbaretz	4 800€	Subvention LEADER	3 840€	80%	960€
Création, fourniture et pose de panneaux d'interprétation sur le terril – Communauté de communes de Nozay	4 800€	Subvention LEADER	3 840€	80%	960€
Total	30 000€	Total	24 000€	80%	6 000€

12) Validation du tracé de la liaison cyclable vers Abbaretz dans le cadre du Plan Départemental Vélo.

Dans le cadre du plan départemental vélo, le Département de Loire-Atlantique prévoit la mise en œuvre d'une liaison cyclable entre la voie verte Carquefou/Saint Mars la Jaille, Châteaubriant et le Maine et Loire.

Le tracé retenu prévoit une antenne entre le lac de Vioreau et la commune d'Abbaretz pour desservir le terril et l'étang de la Mine.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, émet un avis réservé sur le tracé proposé par le Conseil Départemental en raison du caractère dangereux de l'utilisation de la RD n°24 d'une part, et de la traversée de la RD n°69 au lieu-dit « la Roberdière », d'autre part.

V. Services à la personne

13) Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et tarification du service.

Dans le cadre des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), la collectivité est tenue d'actualiser son règlement de fonctionnement et d'en informer les familles accueillies.

Des modifications de prestations, de tarification et de rédaction sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, la mise à jour du règlement de fonctionnement des EAJE communautaires.

VI. Commande Publique

14) Multi-accueil de SAFFRE : avenants aux marchés de travaux.

Pour la bonne continuité des travaux, des avenants aux marchés de travaux sont nécessaires :

Objet du marché	Titulaire	Montant HT initial du marché	Objet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant HT total du marché	Evolution
Lot 02 - Gros œuvre	FL CONSTRUCTION	128 678,46 €	- Suppression du poste béton de la salle mutualisée et de la maçonnerie + Remplacement du poste gue par du matériel géométrique (-14 127,96 € HT). - Remplacement du béton de la salle mutualisée par du paving + Enduit marbré teinté (- 11 727,10 € HT).	- 2 400,85 €	123 277,61 €	-1,91%
Lot 06 - Menuiseries intérieures	AGASSE	34 300,00 €	- Suppression de coffres dans la salle mutualisée (-200,94 € HT). - Suppression de 2 meubles de changes (- 5 231,99 € HT).	- 5 452,93 €	28 847,07 €	-15,90%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, les avenants en moins-value au marché de construction du multi-accueil tels que ci-dessus énoncés, pour un montant de - 2 400.85 € HT d'une part et - 5 452.93 € HT d'autre part.

15) Plateau sportif de NOZAY : avenant au marché de réhabilitation.

Pour la continuité des travaux relatifs à cette opération un avenant au marché de travaux est nécessaire.

L'avenant proposé est d'un montant de 14 247.10 € HT. Cette plus-value représente une augmentation de 3.58% du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, l'avenant en plus-value au marché de construction de réhabilitation du plateau sportif de Nozay.

16) Réhabilitation de la déchetterie de l'Oseraye : attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Le comité de pilotage, dans sa séance du 21 février 2018, a donné son avis sur l'attribution après présentation de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, par 28 voix pour sur 28 suffrages exprimés, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de l'Oseraye à Puceul à la société Antéa Group pour un montant de 55 790,25 € HT, soit 66 948,30 € TTC.

Informations diverses

Décisions de la Présidente et du Bureau.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211.10 du CGCT, Mme la Présidente et le Bureau communautaire doivent rendre compte des décisions prises par délégation du Conseil lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Décisions de la Présidente :

447/2017	Achat d'un complément de matériel pour une lame niveleuse auprès de la société PERREIN NP pour un montant de 4 336,70 € HT
449/2017	Recrutement d'un contrôleur technique pour le programme de réhabilitation de la déchèterie de l'Oseraye à Puceul
400/2018	Convention de mise à disposition d'un bureau de permanence à la Maison de Santé au profit de la CAF
401/2018	Etude de faisabilité d'un appel à projet périurbain innovant
402/2018	Convention de mise à disposition des bassins de la Chesnaie

Décision du Bureau Communautaire :

315/2017	Détermination du montant du loyer pour la mise à disposition d'un bureau de la MSP au profit de la CAF
301/2018	Détermination du montant du loyer pour la mise à disposition d'un bureau de la MSP au profit de Mme CORNU – diététicienne.

Agenda.

Bureaux communautaires :

Mardi 20 mars 2018 – 18h30

Conseil communautaire :

Mercredi 28 mars 2018 – 9h00 à Abbaretz, Salle Polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Nozay, le
La Présidente,

Claire THEVENIAU
